AggIO
Orléans Val de Loire

2 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat entre l'AgglO Orléans Val de Loire et Action Logement en faveur du logement salarié

Le vendredi 2 septembre s'est déroulé la signature de convention cadre de territoire en faveur du logement des salariés entre la communauté d'Agglomération et Action Logement.

Cette convention passée entre la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et Action Logement s'inscrit dans le cadre du PLH 3 et vise à créer les conditions favorables d'un **partenariat équilibré autour d'objectifs partagés en faveur du logement des salariés** et est guidée par les enjeux de développement économique et territorial de l'agglomération d'Orléans Val de Loire.

Dans son Programme Local de l'Habitat n°3, l'agglomération affirme que la politique de l'habitat doit contribuer pleinement au rayonnement économique de l'agglomération orléanaise.
Le premier objectif est d'anticiper les besoins futurs de l'économie du territoire pour que le logement ne soit jamais un obstacle au développement économique, à la croissance des entreprises déjà présentes, à l'installation de nouvelles activités et à la mobilité des salariés.
Le second objectif est de mieux répondre aux besoins des salariés et des entreprises en intégrant la question du logement dans l'offre de services du territoire aux acteurs économiques.

A propos d'Action Logement :

La vocation principale d'Action Logement est de faciliter l'accès au logement des salariés pour favoriser l'emploi. Depuis sa création, le rôle d'Action Logement s'est considérablement renforcé dans la politique de renouvellement urbain et le développement du logement social, de même que s'est accrue sa place dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat aux côtés des collectivités territoriales.

L'objectif de cette convention est de valoriser l'habitat comme un enjeu pour le développement de l'économie et de l'emploi à travers :

- **Le partage de l'analyse des données**
- **La production d'offre diversifiées et répondant à la demande des salariés**
- **Organiser un service d'aide au logement des salariés des nouvelles entreprises ou de celles en développement**

La Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire et Action Logement se donnent pour objectifs communs et en accord avec le PLH 3 du territoire, de contribuer sur une durée de 3 ans, au développement de la production de logements sur les segments suivants :

- Le logement locatif social et très social ;
- Le logement en faveur des salariés en mobilité et des jeunes en relation avec l'emploi ;
- L'accession sociale à la propriété ;
- L'offre spécifique en colocation, cette orientation pouvant s'appuyer sur les initiatives déjà conduites par Action Logement sur le territoire.

Contact Presse : Léa DELETANG | lea.deletang@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr | Tel. 02 38 79 21 18